

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Etablissement public syndicat mixte

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environneme	ntale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01.09 2017	08.09.2017	N° d'enregistrement: F093 /7 P0289

1. Intitulé du projet

Aménagement du stade 2B, construction du téléski du Colombier & travaux associés - Défrichement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Syndicat Mixte des Stations du Mercantour Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale ESTROSI Christian - Président

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Forme juridique

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

25060205900017

Le projet consiste à réaliser le déboisement nécessaire pour l'aménagement du stade 2B et la construction du téléski du Colombier. Ces travaux d'aménagement feront l'objet d'un dossier spécifique ultérieurement.

Ces futurs aménagements consistent à créer un téléski en parallèle du stade de slalom existant, ainsi que l'élargissement en amont de la piste de ski existante pour créer une piste de compétition indépendante de la piste principale. Le projet prévoit la réalisation d'un réseau neige de culture et d'un renforcement du réseau neige existant par extension du réseau neige de culture.

Les impacts du défrichement seront étudiés dans l'étude d'impact qui sera jointe avec le dossier lié pour les travaux d'aménagement du stade 2B et la construction du téléski du Colombier pour les rubriques :

- 43a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques
- 43b) Pistes de ski d'une superficie d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge
- 43c) Installations associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge

4.2 Objectifs du projet
Afin de diversifier son offre de ski sur la station, la station d'Auron souhaite créer une piste de ski dédiée à l'entraînement des athlètes pour les compétitions. Pour cela, la station d'Auron souhaite aménager une piste de slalom en parallèle du stade de slalom homologué existant qui est également pratiquée par les skieurs confirmés. La création de ce tronçon de piste permet également de séparer les flux de skieur pendant les entraînements.
Le présent dossier permet d'autoriser le défrichement à N-1 pour pouvoir réaliser le défrichement dans une période moins défavorable pour la faune.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet prévoit le défrichement de la zone boisée existante en amont.
Les travaux d'aménagement du stade 2B, construction du téléski du Colombier feront l'objet d'un dossier spécifique pour les rubriques :

43a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques

43b) Pistes de ski d'une superficie d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge

43c) Installations associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge

4.3.2	dans	sa	phase	d'exp	oloitation

Piste de ski

La décision de l'autorité environner - Cas par cas		
	projet et superficie globale de l'opérati deurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 2,27 Ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' " _ Lat ° ' " _
SAINT ETIENNE DE TINEE (06660)	Pour les catégorles 5° a), 6° a), b, et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: SAINT ETIENNE DE TINEE (06660)	
 4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de voti indiquez à quelle date il a été a 	e projet et	ge existant? Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×		
Dans une zone de répartition des eaux ?		X		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×		
Dans un site inscrit ?		×		Charles and the second
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site Natura 2000 ?		X	Le Mercantour - 2,140 km Sites à chauves-souris de la Haute Tinée - 1,120 km	NATION AND DESCRIPTION
D'un site classé ?		×		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? П X Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire П × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-it × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X X
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
EIIISSIOIIS	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-it susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri		elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déci		es susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			es susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			es susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			es susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible une annexe traitant de ces éléments):	
,	

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempti, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notice environnementale jointe au dossier.

Les impacts du défrichement seront étudiés dans l'étude d'impact qui sera jointe avec le dossier lié pour les travaux d'aménagement du stade 2B et la construction du téléski du Colombier pour les rubriques :

- 43a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques
- 43b) Pistes de ski d'une superficie d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge
- 43c) Installations associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes votontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parlies auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	9. Engagement et sig	gnature
le certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	NICE	le. 01/03/2017
10110	NICE	W. 01/03/2014
	L'STATE AND	
Signature	orgon VE	
	Mytes	
	inserez votre signature en cliquant sur le cade ci-dessus	